



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2020-05-01

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 12 mai 2020 à huis clos par conférence téléphonique, à 14 h. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, la conseillère Renée Ouellette, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

-
- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3.** Adoption du procès-verbal du 14 avril 2020
 - 4. Correspondances**
 - 4.1 Annulation des remises de plants du Mois de l'arbre et des forêts
 - 4.2 Élections partielles au Québec
 - 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Projet LTE – Mise à jour - Ambra
 - 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Dessablage du rang Sud-Est (résol.)
 - 6.2 Travaux de protection des employés en lien avec la COVID-19 (résol.)
 - 6.3 Avis de motion 3-20 / Modification du règlement 1-20
 - 6.4 Projet de règlement 3-20 concernant la modification du règlement 1-20
 - 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'avril 2020 (résol.)
 - 8. Permis de construction**
 - 9. Période de questions**
 - 10. Tour de table des conseillers et du maire**
 - 11. Clôture de l'assemblée**
 - 12. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance (14 h)

L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller François Descarreaux.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Guy Laplante et secondé par la conseillère Renée Ouellette.



N° de résolution
ou annotation

2020-05-03

3. Adoption du procès-verbal du 14 avril 2020

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller Guy Laplante.

4. Correspondances

4.1 Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) tient à nous informer que dans le contexte actuel où les rassemblements sont proscrits et la distanciation sociale est requise pour plusieurs semaines encore, il n'attribuera aucun plant d'arbres cette année. En ce sens le MFFP invite la Municipalité à revoir nos plans en reportant à l'année prochaine ou en annulant tout simplement l'activité prévue dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts. Pour ceux qui s'inquiètent du sort réservé aux milliers de plants destinées initialement à ces activités, le MFFP tient à nous rassurer : ils seront tous mis en terre dans les forêts du Québec au cours de la période estivale. Aucun arbre ne sera perdu.

4.2 Dans le contexte actuel, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, responsable de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), demande de reporter à nouveau tout vote par anticipation ou tout scrutin électoral jusqu'au 26 juin 2020. Rappelons qu'au total, 43 élections partielles sont visées et que la réévaluation de leur report était prévue le 26 avril 2020. La situation sera reconsidérée en juin en ce qui concerne les modalités de reprise des élections, y compris les dates de scrutins. D'ici ce temps, les présidents d'élection ne doivent pas publier de nouvel avis.

5. Affaires découlant

5.1 Projet LTE – Mise à jour du projet Ambra en ce qui concerne les tours et la fibre. Pour l'installation des tours ils sont présentement en processus de consultations publiques pour Tawachiche, Lac Missionnaire, La Bostonnais et La Tuque. Pour la fibre La Tuque à Lac-Édouard (60 km) ils sont présentement en appels d'offres construction avec (Telecon, Teltech, CTN Télécom, Électro Saguenay).

6. Affaires nouvelles

6.1 Dessablage du rang Sud-Est

CONSIDÉRANT QUE le rang Sud-Est doit être dessablé à chaque année après la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est incluse dans la prévision budgétaire pour l'année courante;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une soumission de l'entreprise Les Agrégats Dany Morissette Inc au coût de 125 \$ / heure plus les taxes applicables, prévoyant un maximum de 20 heures de travail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François
Descarreaux



N^o de résolution
ou annotation
2020-05-04

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil autorise la directrice générale Mme Michelle Cantin à accorder à l'entreprise Les Agrégats Dany Morissette Inc le contrat pour les travaux de dessablage du rang Sud-Est selon les conditions et le prix de la soumission.

6.2 **Travaux de protection des employés en lien avec la COVID-19**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais doit faire des travaux d'amélioration dans l'hôtel de ville afin de protéger les employés pour l'éventuelle réouverture aux citoyens en lien avec les recommandations de la santé publique pour la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une soumission au montant de 4 000 \$ de l'entreprise Rénovation H. Moisan inc. et que celui-ci pouvait effectuer les travaux rapidement;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Rénovation H. Moisan inclut la fabrication d'un mur avec une porte pour limiter les déplacements entre les bureaux et une installation de panneaux « lexan » dans 2 bureaux puisque le 2 mètres de distanciation sociale ne peut être respecté. De plus, cette soumission incluait aussi une réparation du plafond de la cuisine car une infiltration d'eau a causé des dommages importants ce printemps. La main d'œuvre, les matériaux et la fourniture de la peinture font partie du coût de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François
Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal autorise Mme Michelle Cantin, directrice générale, à donner le contrat pour les travaux mentionnés ci haut à l'entreprise Rénovation H. Moisan inc. au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

6.3 **AVIS DE MOTION D'UNE MODIFICATION À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAUX DE TAXES, TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Madame Renée Ouellette, conseillère, donne AVIS DE MOTION, avec présentation du projet de règlement, qu'à une séance ultérieure, il sera présenté une modification au règlement à l'annexe A *Règlement sur les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2020* adopté le 16 janvier 2020 qui concerne une nouvelle tarification pour la gestion des médailles pour chiens sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais.

Acceptée à l'unanimité par les membres du conseil.

Fait, donné et signé à La Bostonnais ce 12 mai 2020.



N° de résolution
ou annotation

2020-05-05

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

6.4 Gestion animalière

Services	Tarifs	Remarque
Émission de médaille	15 \$ par chien	En application avec le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (C. P-38-002.R.1)

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses du mois d'avril 2020

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois d'avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles d'avril 2020, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Au 30 avril, 4 permis ont été délivrés pour une valeur de 17 500 \$ rapportant 56 \$ à la Municipalité

9. Période de questions

10. Tour de table des conseillers et du maire

11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14 h 28.

Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, directrice générale